

RENFORCER LE RESPECT

DE LA LAÏCITÉ ET LES VALEURS

QUÉBÉCOISES DANS

LES ÉCOLES PUBLIQUES



1

L'égalité entre les femmes et les hommes : une valeur fondamentale

- > Obligation de respecter la laïcité et les valeurs québécoises pour tout le personnel scolaire
- > Responsabilité de tous les intervenants scolaires d'avoir une conduite exempte de considérations religieuses
- > Ajout du respect de la laïcité et des valeurs québécoises dans la mission des écoles

2

Toutes les matières respectées dans toutes les écoles

- > Création d'un comité consacré à la qualité des services éducatifs dans les centres de services scolaires
- > Planification annuelle soumise par les enseignants et approbation par les directions pour faire en sorte que toutes les matières et activités obligatoires soient respectées.
- > Évaluation annuelle de l'enseignant par la direction

3

Obligation d'avoir le visage découvert et élargissement de l'interdiction de port de signes religieux

- > Visage à découvert obligatoire en tout temps pour tous les élèves et le personnel scolaire, et ce, tant dans les écoles publiques que privées
- > Visage à découvert obligatoire pour le personnel scolaire des écoles privées non subventionnées
- > Port de signes religieux interdit pour toute personne en contact avec les élèves
- > Interdiction des lieux de prière et des activités religieuses dans les écoles en tout temps

4

Limites strictes en matière d'accommodements religieux

- > Aucun accommodement qui compromet la fréquentation scolaire des élèves
- > Resserrement des conditions pour accorder un congé religieux de façon à ne pas compromettre les services aux élèves et l'équité entre les membres du personnel

5

Le français partout dans nos écoles francophones

- > Obligation pour le personnel des centres de services scolaires francophones d'utiliser exclusivement le français lorsqu'ils communiquent avec un collègue ou un élève
- > Obligation pour toute personne présente à l'école en raison d'un contrat d'utiliser le français lorsqu'elle s'adresse à un membre du personnel ou un élève